

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 Octobre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 octobre 2024, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 4 octobre 2024.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Evelyne CAIL et Messieurs Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - M Bruno MAZIOU - François VIGREUX.

Étaient absents excusés : Jean-Luc ESNAULT ayant donné pouvoir à Bruno MAZIOU
Pedro BÄCHLER ayant donné pouvoir à Florence FOUSSIER

Claude DUVOUX - Patrick MOREL - Annik MOREL -

Était absent : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la séance :

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

II. DELIBERATIONS

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19/09/2024

2. FINANCES / FISCALITÉ

A. ETABLISSEMENT DES TARIFS 2024

B. TARIFS ANNONCEURS BULLETIN MUNICIPAL

3. FINANCES/DECISION BUDGETAIRES

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

4. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES / AIDE SOCIALE

CONVENTION AVEC DELTA REVIE INDRE

III. DECISIONS DE LA MAIRE

IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS

V. QUESTIONS DIVERSES

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Evelyne CAIL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

II. DELIBERATIONS

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19/09/2024

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstentions : 0

2.FINANCES /FISCALITÉ

A. ETABLISSEMENT DES TARIFS 2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir les tarifs 2025.

Madame la maire et les adjoints proposent les modifications suivantes :

a. LES TARIFS COMMUNAUX :

En bleu, proposition pour 2025.

Libellé	Tarifs 2025
Prix du stationnement (camion vente)	22,00 €
TERRASSE (à l'année)	23,00 €

Enlèvement de détritus Prix <u>2025</u> Avec chauffeur	Petit camion	80,00 €/HEURE	80,00 €/ HEURE
	Gros camion	100,00 €/HEURE	100,00 €/HEURE
	Par Agent supplémentaire	50,00 €/ heure/ agent supplémentaire	50,00 €/heure/agent supplémentaire

b. TARIFS CIMETIERE

Propositions 2025 : ci-dessous en bleu.

Modèle	Dimension	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Concession	2 m 30 x 1 m	220,00€	380,00€	225,00 €	385,00 €
Columbarium	<u>Intérieur :</u> Profondeur = 30 cm Largeur = 50 cm Hauteur = 42 cm	980,00 €	1 270,00 €	990,00 €	1 280,00 €
Cavurne	Intérieur : 60 cm x 60 cm	220,00 €	380,00 €	225,00 €	385,00 €

c. TARIFS SALLE POLYVALENTE

TYPE DE SALLE	OPTIONS	DOMICILIATION DES LOCATAIRES (Sauf associations)	TARIFS 2024	Propositions 2025
Grande salle Week-end	Avec cuisine	Commune et employés municipaux	435,00 €	440,00 €
		Hors commune	755,00 €	765,00 €
	Sans cuisine	Commune et employés municipaux	255,00 €	260,00 €
		Hors commune	425,00 €	430,00 €
Grande salle Coupée Par la cloison Week-end	Avec cuisine	Commune et employés municipaux	225,00 €	230,00 €
		Hors commune	435,00 €	440,00 €
	Côté scène	Commune et employés municipaux	185,00 €	190,00 €

	avec son sans cuisine	Hors commune	325,00 €	330,00 €
Salle de réunion Week-end	Sans cuisine	Commune et employés municipaux	60,00 €	60,00 €
		Hors commune	80,00 €	80,00 €
	Prix de l'heure		15,00 €	15,00 €
Grande salle Prix d'1 h 30 min (comprenant location et ménage) (au-delà c'est le tarif à la journée)	Avec cuisine	Commune et employés municipaux	50,00 €	50,00 €
		Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs...)		
		Hors commune particuliers Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs...)	60,00 €	60,00 €
	Sans cuisine	Commune et employés municipaux	30,00 €	30,00 €
		Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs...)		
		Hors commune particuliers Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs...)	40,00 €	40,00 €
Journée en semaine			185,00 €	190,00 €
* dès la 2EME location annuelle pour les associations Seigyssoises ou par section pour le Foyer Rural			125,00 €	130,00 €
Associations et organismes hors commune			220,00 €	225,00 €
Utilisation régulière et gratuite de la grande salle : participation annuelle aux charges			150,00 €	155,00 €

Ménage pour chaque occupation de la salle :

Un chèque de caution de 500 € est systématiquement demandé.

Chèque de caution pour chaque utilisation pour le matériel :

Un chèque de caution de 1 000,00 € sera toujours demandé au locataire de la salle.

Ce chèque est encaissé en cas de dégradation de la salle ou du matériel.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs mentionnés ci-dessus et d'autoriser Madame la maire à signer tous les contrats qui engageront le bénéficiaire du service, à verser le montant total du service rendu, auprès de Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay, Comptable de la Commune.

Il est proposé d'ajouter un tarif pour les camions-vente qui viennent régulièrement sur la commune.

Pascal BRAULT dit que ces camions rendent services à la population. Il faudra prévenir les entreprises qui interviennent.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstentions : 0

a. LES TARIFS COMMUNAUX :

Libellé	Tarifs 2025
Prix du stationnement (camion vente stationnement exceptionnel) (au passage)	22,00 €
Prix du stationnement (camion vente ayant un stationnement régulier) (à l'année)	22,00 €
TERRASSE (à l'année)	23,00 €

Enlèvement de détritrus Prix 2025 Avec chauffeur	Petit camion	80,00 €/HEURE
	Gros camion	100,00 €/HEURE
	Par Agent supplémentaire	50,00 €/ heure/ agent supplémentaire

b. TARIFS CIMETIERE

Modèle	Dimension	15 ans	30 ans
Concession	2 m 30 x 1 m	225,00 €	385,00 €
Columbarium	<u>Intérieur :</u> Profondeur = 30 cm Largeur = 50 cm Hauteur = 42 cm	990,00 €	1 280,00 €
Cavurne	Intérieur : 60 cm x 60 cm	225,00 €	385,00 €

c. TARIFS SALLE POLYVALENTE

TYPE DE SALLE	OPTIONS	PROPRIETE OU DOMICILIATION DES LOCATAIRES (Sauf associations)	TARIFS 2025
Grande salle Week-end	Avec cuisine	Commune et employés municipaux	440,00 €
		Hors commune	765,00 €
	Sans cuisine	Commune et employés municipaux	260,00 €

		Hors commune	430,00 €
Grande salle Coupée Par la cloison Week-end	Avec cuisine	Commune et employés municipaux	230,00 €
		Hors commune	440,00 €
	Côté scène avec sono sans cuisine	Commune et employés municipaux	190,00 €
		Hors commune	330,00 €
Salle de réunion Week-end	Sans cuisine	Commune et employés municipaux	60,00 €
		Hors commune	80,00 €
	Prix de l'heure		15,00 €
Grande salle Prix d'1 h 30 min (comprenant location et ménage) (au-delà c'est le tarif à la journée)	Avec cuisine	Commune et employés municipaux	50,00 €
		Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs...)	
	Hors commune particuliers	Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs...)	60,00 €
	Sans cuisine	Commune et employés municipaux	30,00 €
		Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs...)	
Hors commune particuliers	Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs...)	40,00 €	

Journée en semaine	190,00 €
* dès la 2EME location annuelle pour les associations Seigysoises ou par section pour le Foyer Rural	130,00 €
Associations et organismes hors commune	225,00 €
Utilisation régulière et gratuite de la grande salle : participation annuelle aux charges	155,00 €

Ménage pour chaque occupation de la salle :

Un chèque de caution de 500 € est systématiquement demandé.

Chèque de caution pour chaque utilisation pour le matériel :

Un chèque de caution de 1 000,00 € sera toujours demandé au locataire de la salle.

Ce chèque est encaissé en cas de dégradation de la salle ou du matériel.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs mentionnés ci-dessus et d'autoriser Madame la maire à signer tous les contrats qui engageront le bénéficiaire du service, à verser le montant total du service rendu, auprès de Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay, Comptable de la Commune.

B. TARIFS ANNONCEURS BULLETIN MUNICIPAL

Madame la Maire explique que pour l'élaboration du Bulletin Municipal annuel « SEIGY INFOS » la commune a fait appel à des annonceurs, pour lesquels il convient de voter le tarif afin de pouvoir leur demander leur contribution.

Il est proposé les tarifs suivants :

	Page couverture		Page intérieure	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
195x285 mm (page entière)	390,00 €	468,00 €	290,00 €	348,00 €
195X 130 mm (1/2 page)	340,00 €	408,00 €	240,00 €	288,00 €
195 x 45 mm (ou 90 X 95 mm)	190,00 €	228,00 €	140,00 €	168,00 €
90 X 45 mm	120,00 €	144,00 €	90,00 €	108,00 €

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstentions : 0

	Page couverture		Page intérieure	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
195x285 mm (page entière)	390,00 €	468,00 €	290,00 €	348,00 €
195X 130 mm (1/2 page)	340,00 €	408,00 €	240,00 €	288,00 €
195 x 45 mm (ou 90 X 95 mm)	190,00 €	228,00 €	140,00 €	168,00 €
90 X 45 mm	120,00 €	144,00 €	90,00 €	108,00 €

3. FINANCES/DECISION BUDGETAIRES DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Vu le vote du budget primitif en date du 4 Avril 2024,

Vu la décision modificative budgétaire N°1 du 27 juin 2024,

Vu les travaux de voirie nécessaires,

Vu les ajustements comptables nécessaires,

Madame la Maire explique et propose aux conseillers municipaux de procéder aux modifications de crédits nécessaires, mentionnées ci-dessous.

Sens	Section	Imputations	Avant DM n° 2	DM n°2	Après DM n° 2
F	D	6237 - publications	3 500,00 €	+ 2 000,00 €	5 500,00 €
F	D	61521 - Entretien et réparations sur terrains	6 500,00 €	+ 3000,00 €	9 500,00 €
I	D	21318 - constructions autres bâtiments	45 959,12 €	+ 1 400,00 €	47 359,12 €

I	D	2151 - voirie	44 100,00 €	+ 9 000,00 €	53 100,00 €
F	D	023 - virement à la section de fonctionnement	114 237,31 €	+ 9 000,00 €	123 237,31 €
I	D	21838 - Autre matériel informatique	0,00 €	+ 4 600,00 €	4 600,00 €
I	R	1322 - subvention région (ademe)	+ 40 000,00 €	+ 6 000,00 €	46 000,00 €
I	R	021 - Virement de la section de fonctionnement	114 237,31 €	+ 9 000,00 €	123 237,31 €
F	R	70878 - remboursement de frais par des tiers	0,00 €	+ 1 400,00 €	1 400,00 €
F	R	74773 - participation FEADER	0,00 €	+ 12 600,00€	12 600,00 €

Avant la DM n° 2 :

Total Fonctionnement : (équilibré) 1 077 219,00 €

Total Investissement : (équilibré) 723 662,00 €

Après la DM n°2 :

Total Fonctionnement : (équilibré) 1 091 219,00 €

Total Investissement : (équilibré) 738 662,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°2.

- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pascal BRAULT explique que les travaux de modules Route de Galerne devraient être réalisés début décembre. Il est indiqué que si la facture est reçue en mairie après le 10 décembre, elle ne pourra être payée que début janvier.

Françoise PLAT indique qu'elle a vu avec M Eric CARNAT concernant la demande de Remi 41 de réadapter les arrêts de car à la suite de notre demande de travaux. Il lui a suggéré de faire un mail à M Philippe FOURNIER.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°2.

- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Sens	Section	Imputations	Avant DM n° 2	DM n°2	Après DM n° 2
F	D	6237 - publications	3 500,00 €	+ 2 000,00 €	5 500,00 €
F	D	61521 - Entretien et réparations sur terrains	6 500,00 €	+ 3000,00 €	9 500,00 €
I	D	21318 - constructions autres bâtiments	45 959,12 €	+ 1 400,00 €	47 359,12 €
I	D	2151 - voirie	44 100,00 €	+ 9 000,00 €	53 100,00 €
F	D	023 - virement à la section de fonctionnement	114 237,31 €	+ 9 000,00 €	123 237,31 €
I	D	21838 - Autre matériel informatique	0,00 €	+ 4 600,00 €	4 600,00 €
I	R	1322 - subvention région (ademe)	+ 40 000,00 €	+ 6 000,00 €	46 000,00 €
I	R	021 - Virement de la section de fonctionnement	114 237,31 €	+ 9 000,00 €	123 237,31 €
F	R	70878 - remboursement de frais par des tiers	0,00 €	+ 1 400,00 €	1 400,00 €
F	R	74773 - participation FEADER	0,00 €	+ 12 600,00€	12 600,00 €

Avant la DM n° 2 :

Total Fonctionnement : (équilibré) 1 077 219,00 €

Total Investissement : (équilibré) 723 662,00 €

Après la DM n°2 :

Total Fonctionnement : (équilibré) 1 091 219,00 €

Total Investissement : (équilibré) 738 662,00 €

4. **DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES / AIDE SOCIALE** **CONVENTION AVEC DELTA REVIE INDRE**

Madame la Maire a reçu une représentante de l'association DELTA REVIE INDRE.
Cette association propose aux personnes de s'équiper de matériel nécessaire en cas de chute ou de malaise (médaillons, interphone déporté, détecteur de chute...)

Les frais d'installation sont offerts. Si la convention est signée, les adhésions annuelles seront diminuées de 5 €.

Cette adhésion est renouvelable par tacite reconduction et résiliable par l'une ou l'autre des parties par courrier.

(Pour info pour présence verte et dom@dom la commune participe à l'installation jusqu'à 40 € et ne verse pas de subvention

Soit maximum 260 € pour les 2 organismes en 2022 sinon environ 100 € par an)

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer ou non une convention avec DELTA REVIE INDRE
- De désigner un délégué et un suppléant
- De s'engager à verser une cotisation annuelle de 280,00 €.

Françoise PLAT explique que c'est comme présence verte.

Benoit DEFFIÉ dit qu'il vaut mieux payer au coup par coup selon les besoins des gens.

Florence FOUSSIER pense que cette dépense est inutile.

Françoise PLAT indique que cela n'empêche pas les habitants d'y adhérer et à la commune de communiquer des informations sur cet organisme.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide de **NE PAS** autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer une convention avec DELTA REVIE INDRE en mettant en cause la cotisation annuelle demandée.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Vote pour : 0

Vote contre : 10

Abstentions : 0

III. **DECISIONS DE LA MAIRE**

a) **DECISION 2024-87 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur les biens B 1005 - B 1007 - B 1009**

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0015, reçue le 23 septembre 2024, émanant de Maître Thibaut ROBERT, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

- B 1005 situé « Rue Marcel Cottureau »
- B 1007, B 1009 situé au lieudit « La Maison Deniau »

Mme la Maire décide DE RENONCER au droit de préemption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

- B 1005 situé « Rue Marcel Cottureau »
- B 1007, B 1009 situé au lieudit « La Maison Deniau »

b) DECISION 2024-88 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur le bien C 856

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0016, reçue le 23 septembre 2024, émanant de Maître Thibaut ROBERT, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

C 856 situé « 22, rue des Cordeaux »

Mme la Maire décide DE RENONCER au droit de prémption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

C 856 situé « 22, rue des Cordeaux »

c) DECISION 2024-89 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur le bien C 895

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0017, reçue le 23 septembre 2024, émanant de Maître Thibaut ROBERT, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

C 895 situé « 76, rue Marcel Cottureau »

Mme la Maire décide DE RENONCER au droit de prémption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

C 895 situé « 76, rue Marcel Cottureau »

d) DECISION 2024-90 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur le bien

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0018, reçue le 26 septembre 2024, émanant de Maître Thibaut ROBERT, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

C 743 situé « 29, rue des Cordeaux ».

Mme la Maire décide DE RENONCER au droit de prémption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

C 743 situé « 29, rue des Cordeaux ».

e) Décision n° : 2024-91 : Imprimeur Bulletin Municipal 2024

Considérant la nécessité de réaliser le bulletin municipal

Considérant le devis présenté par SOHE PRINT.

La mission de réalisation du bulletin municipal 2024 est confiée à :

SOHÉ PRINT / 332 rue Aristide Boucicaut / 41200 PRUNIERS en SOLOGNE

Cette mission s'élève à 4 125 € HT soit 4 586 € TTC.

IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS

17 octobre : commission voirie à 17 h 15

22 octobre : commission communication à 14 h 00

6 novembre à 17 h 30 : Commission Bourg pour le jardin derrière l'église

7 novembre : conseil municipal

11 novembre : cérémonie commémorative à 9 h 30

15 novembre : commission communication à 10 h 00

25 novembre : commission action sociale à 18 h 15

19 décembre : conseil municipal à 18 h 15.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Françoise PLAT

✚ Conférence des maires sur l'établissement public foncier :

Le projet de réhabilitation des 3 et 5 Rue du Gué ne pourra pas être suivi par cet organisme car il ne faut pas que la commune soit propriétaire des bâtiments.

✚ Problème avec le plombier actuel de la commune :

L'entretien des chaudières étaient prévu le 10 octobre 2024. Or, il n'est pas intervenu. Il a envoyé un mail auquel l'agent a répondu. Françoise indique que le conseil municipal a reçu ces échanges.

Françoise PLAT explique les dates de paiement des factures. Il y a un délai de 15 jours entre la réception et le paiement au maximum.

Les conseillers demandent à Françoise PLAT de le rencontrer.

Benoit DEFFIÉ demande de vérifier dès demain si la demande de virement a été faite par la Trésorerie de Romorantin.

✚ Demande de l'Association sportive de Football Couffy-Seigy

Ils vont prochainement remplacer deux éclairages du stade, mais il faut qu'ils louent un camion nacelle, et souhaitent demander à notre municipalité une subvention exceptionnelle de 700€, pour palier au coût de cette location.

Pascal BRAULT dit qu'une nacelle à la location c'est moins cher.

Florence FOUSSIER confirme à la lecture du devis de R² que la location est moins cher que la demande.

Benoit DEFFIÉ n'est pas contre une subvention mais il aimerait que l'association communique les devis.

Le conseil municipal demande à ce qu'une réponse soit apportée en demandant les devis pour la nacelle et l'éclairage.

Françoise PLAT poursuit en indiquant qu'il faudra un dossier complet pour mettre ce point à l'ordre du jour.

Yvette MASSET dit qu'elle n'a toujours pas reçu le compte-rendu de leur assemblée générale du mois de Juin.

✚ Invitation pour la Journée Gastronomique à Romorantin du 26 Octobre

Françoise PLAT fait part qu'elle a reçu une invitation. Elle demande si quelqu'un est intéressé. Il faudra demander à Pedro BACHLER.

✚ Rapport d'activités du SDIS

Françoise PLAT fait part au conseil que ce dernier est disponible. Florence FOUSSIER le demande pour en prendre connaissance.

✚ Congrès des Maires du 19 au 21/11 à Paris

Françoise PLAT rappelle aux conseillers qu'ils ont la possibilité d'y aller avec l'Association des Maires pour la journée du mercredi. Personne ne s'y rend cette année.

Benoit a suggéré que des élus accompagnent Françoise à cette journée. Une organisation est à prévoir pour l'an prochain.

✚ Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable et d'assainissement Saint-Aignan/Seigy

Les travaux d'interconnexion avec Noyers sur Cher sont en cours. La bache a été déplacée.

Le Château d'eau va être démolé sur 2 semaines à partir du 23/09.

✚ Réunion avec le ZooParc de Beauval

Françoise PLAT informe le conseil municipal qu'elle reçoit M DELORD et M BOITTE afin de parler d'un projet concernant la commune.

✚ Compte-rendu audit de la salle polyvalente

Françoise PLAT explique que la commune n'est pas obligée de réaliser les travaux mentionnés dans l'audit, ce ne sont que des préconisations.

✚ Distribution de la Brève et des colis

Françoise PLAT évoque le problème de distribution. Elle propose que la Brève ne soit plus réalisée jusqu'à la fin du mandat. Il n'y aurait que le bulletin. La distribution par la Poste est trop onéreuse.

Pour les colis, certains habitants les ont eus mais ils en restent encore à distribuer. Il est demandé de voir avec Christine demain.

Florence FOUSSIER propose de voir s'il est possible de dématérialiser la Brève en l'envoyant sur les adresses mails.

Benoit DEFFIE propose que les personnes s'inscrivent.

Evelyne CAIL propose de mettre un coupon réponse pour la Brève dans le Bulletin.

✚ Réunion avec les agents techniques

Françoise PLAT fait la lecture de la note de service qui y sera présenté.

- **Intervention de Florence FOUSSIER**

✚ Devis pour illumination de Noël

Florence propose de laisser les illuminations pour éviter de payer la dépose.

Ce ne sera pas possible pour les traversées de route.

Pascal BRAULT pense qu'il faut les laisser sur la mairie.

Françoise PLAT dit qu'il faut laisser sur la mairie mais il faut retirer les traversées de route.

Florence FOUSSIER informe le conseil que le logo reste en permanence.

Florence FOUSSIER dit que l'ombrière sera montée mais pas raccordée tout de suite.

Des élus suggèrent d'installer un bandeau lumineux sur l'ombrière. Ce ne sera pas possible car pas de coffret électrique pour la mairie.

✚ Rencontre avec M DARDEAU

Il vit dans des conditions difficiles dans un logement insalubre. Cela fait plusieurs fois que la commune le rencontre pour trouver une solution : proposition d'un autre logement sur la commune par exemple. Il ne veut pas quitter son logement. Le PLU étant de nouveau en vigueur il est possible de lui accorder un permis de construire pour quelque chose de propre. La commune l'aide dans cette démarche.

Un courrier a également été envoyé à l'assistante sociale pour qu'il soit aidé financièrement et moralement dans ses démarches.

La commune souhaite qu'il soit dans un endroit sain et sec dès que possible.

- **Intervention d'Evelyne CAIL**

Evelyne CAIL informe des Portes Ouvertes de Frances services à St Aignan le 11 octobre à 11 h 00 et à Selles sur Cher à 15 h 00.

Elle explique que l'inauguration à Selles-sur-Cher aura lieu le 25 octobre à 18 h 00 1 rue du Docteur Chick.

- **Intervention de Pascal BRAULT**

✚ Syndicat Intercommunal à vocation scolaire Couffy-Seigy-Châteauvieux (SIVOS)

Le bus a été réparé, il est garé à Seigy. Il n'emprunte plus les petites routes vu leurs états.

Les enfants scolarisés à Couffy, le temps des travaux de voirie à Couffy, quitteront le car scolaire et emprunteront un chemin à pied chaque jour à la limite du chantier.

Mardi prochain : une commission reçoit des candidats pour le remplacement du poste de secrétaire du SIVOS.

- **Intervention d'Yvette MASSET**

✚ Terrain multisports

La réception du chantier a eu lieu mardi.

M HUVEAU, représentant de l'entreprise AGORESPACE, va revenir avec les écoles pour se rendre sur le terrain pour des ateliers.

Elle informe que la commune de St Romain est intéressée pour le même projet.

✚ Marche rose

Le marquage des deux circuits a lieu vendredi matin. Des piquets seront insérés aux intersections.

✚ Réunion DDEN

Visite de l'école Nelson MANDELA à Blois : c'est un complexe en économie d'énergie.

- **Intervention de Françoise PLAT**

Elle explique les messages échangés avec Eric CARNAT sur l'avenir du Centre de secours de Saint-Aignan.

Françoise PLAT explique que le centre est vétuste. Elle propose de voir pour un local sur Seigy.

Il est proposé le bâtiment chic occase qui est en vente actuellement. L'établissement public foncier pourrait prendre en charge ce projet.

Françoise PLAT va se renseigner auprès de Philippe SARTORI pour savoir ce qui se passe.

Benoit DEFFIE dit que c'est une idée à développer.

Françoise PLAT dit qu'il faut se rapprocher d'Eric CARNAT , qui va sûrement essayer de conserver le Centre de secours sur sa commune.

Fin de séance à 21 h 00.

LISTE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 10 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 Octobre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 octobre 2024, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 4 octobre 2024.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Evelyne CAIL et Messieurs Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - M Bruno MAZIOU - François VIGREUX.

Étaient absents excusés : Jean-Luc ESNAULT ayant donné pouvoir à Bruno MAZIOU

Pedro BÄCHLER ayant donné pouvoir à Florence FOUSSIER

Claude DUVOUX - Patrick MOREL - Annik MOREL -

Était absent : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Evelyne CAIL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs	Décision
53/2024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19/09/2024	Françoise PLAT	Approuvée
54/2024	ETABLISSEMENT DES TARIFS 2025	Françoise PLAT	Approuvée
55/2024	TARIFS DES ANNONCEURS 2024	Françoise PLAT	Approuvée
56/2024	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2	Françoise PLAT	Approuvée
57/2024	CONVENTION AVEC DELTA REVIE INDRE	Françoise PLAT	Refusée

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour
IIII	DECISIONS DE LA MAIRE
IV	DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS
V	QUESTIONS DIVERSES

Affichée et Mise sur le site le ...6 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Evelyne CAIL



La Maire,



Françoise PLAT

